

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 1, rue Nicolas Brücher à Elvange se caractérise comme suit :

L'ancienne maison d'habitation de l'artiste peintre luxembourgeois Nicolas Brücher (1874-1957) a été construite en 1910 (TBA / MEM). Elle se situe dans la rue portant le nom de l'artiste, proche de l'église au noyau historique de la localité d'Elvange. Le bâtiment, qui est implanté sur le coin formé par la rue Nicolas Brücher avec la rue d'Ellange, est entouré d'un jardin et fermé vers la route par un muret.

La composition de la façade principale, avec ses éléments structurants et décoratifs est très particulière, puisqu'elle se rapproche du soi-disant « schweizer Heimatstil », « style chalet » ou encore du « style cottage » dont des éléments caractéristiques sont entre autres: des toitures rythmées par des pignons traversiers, des rives saillantes, des pannes saillantes et apparentes, des (faux) colombages, des ouvertures marquées par leurs formes et formats. Il s'agit d'un langage architectural en vogue au début du XXe siècle, mais tout de même rare, surtout en milieu rural (CAR /RAR).

Ainsi, les ouvertures sont mises en évidence par des encadrements harpés assez larges. Ils sont rectangulaires ou en arc cintré, simples ou jumelées par deux ou trois. Les angles aux chaînages aident davantage à rythmer toute la composition de la maison. La porte d'entrée en bois est en retrait, devancée par un porche et accessible par un escalier.

Sur le pignon gauche une petite pièce est adossée. Elle reprend les caractéristiques principales du reste de l'immeuble et s'intègre bien dans la composition générale. Le pignon droit est flanqué par une nouvelle construction d'habitation érigée au début du XXIe siècle.

A l'intérieur, la structure historique est préservée de même que des éléments historiques tels que les peintures murales de Nicolas Brücher au rez-de-chaussée représentant trois des quatre saisons (RAR), la porte d'entrée en bois d'époque, le carrelage mural et du sol, les portes en bois avec chambranles, l'escalier en bois, les armoires murales, les plafonds en stuc, le revêtement des sols en parquet, la charpente et les deux caves voutées (AUT).

La maison est un témoin de l'histoire d'Elvange et présente un volume caractéristique pour son époque de construction. Elle remplit les critères de l'authenticité (AUT), de la rareté (RAR), du type de bâti (TBA), de lieu de mémoire (MEM) et elle est caractéristique pour sa période de construction (CAR). Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 1, rue Nicolas Brücher à Elvange (no cadastral 13/5069).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Paul Eilenbecker, Christine Muller, Claude Schuman, Anne Greiveldinger.

Luxembourg, le 16 septembre 2020